



Saint-Jean-de-Sixt, le mercredi 15 mars 2023

Côte Découvertes

Référence séjour : 000003045
Référence contrat : 000008362

Contrat de Réservation - Classe de découvertes

Le présent contrat est conclu entre :

Ecole primaire privée Saint Louis de Montfort, Rue de la Coulée Verte, 44470 Thouaré-sur-Loire, représenté(e) par : Mr MOUILLOIRON Philippe

Et la **société Côte Découvertes**, 70 Impasse du Ru - 74450 St Jean de Sixt, représentée par Monsieur Albanési Olivier, Gérant. Côte Découvertes est titulaire de la licence d'état n° LI 078 95 0037 délivrée par le Ministère du Tourisme. La Banque populaire rives de Paris assure la garantie financière de la société.

La société Côte Découvertes s'engage :

• Article I : Le séjour

... à organiser un séjour nommé :
pour l'établissement scolaire :
dates de séjour :
avec un effectif prévisionnel de :
encadrement prévu :

Classe Bretagne, Terre d'histoire
Ecole primaire privée Saint Louis de Montfort
du 02/04/2024 au 05/04/2024 soit 4 jours - 3 nuit(s)
79 élèves
3 enseignant(s)
+ 4 adultes accompagnateur(s) de l'école

• Article II : L'hébergement

... à assurer l'hébergement sur le centre
d'accueil ci-contre en pension complète
du **dîner du 1er jour**
au **goûter du dernier jour**

Saint Pierre de Quiberon / Relais de l'Océan
16 Avenue de Groix
56510 Saint Pierre de Quiberon
Tel : 02 97 30 91 29
N° agrément : 56014

Répartition / Plan des chambres :

Les plans des locaux vous sont donnés à titre informatif dans l'espace enseignant. L'attribution des chambres sera déterminée par le centre d'accueil après réception de vos listes des participants (à fournir au plus tard 1 mois avant votre départ).

Les **enseignants** sont hébergés en chambre individuelle (sauf cas exceptionnel où la répartition des filles et des garçons dans les chambres ne le permet pas).

• Article III : Les activités

... à assurer l'animation et l'encadrement des prestations définies au programme ci-joint.

La chronologie des visites ou activités, pourra être modifiée en fonction des disponibilités offertes par les prestataires au moment de la réservation.

• Article IV : Le transport

... à assurer le transport des élèves et des adultes selon la formule retenue (*) soit :

- Trajet A/R + transport sur place en autocar(s) de tourisme pour 86 passagers

* En cas d'augmentation d'effectif après signature du présent contrat (ex : adulte(s) supplémentaire(s) ou inscription d'élève(s) en cours d'année scolaire), l'établissement scolaire devra impérativement informer Côte Découvertes **par email** (cf article V : Communication ci-dessous). Si cette augmentation entraîne un changement d'autocar, un **avenant au contrat** sera alors établi (possibilité de surcoût en fonction du nouveau car).

* En cas de voyage en train, les billets SNCF ne sont pas remboursés à moins de 2 mois avant le départ. Chaque billet annulé après ce délai sera facturé.

* En cas de grève des transports, Côte Découvertes, selon les disponibilités du centre d'accueil, vous proposera de reporter le séjour, ou, à défaut, émettra un avoir des acomptes versés, valide 1 an à compter de la signature du présent contrat.

Le signataire s'engage :

* Article V : Obligation / Communication

... à se conformer à l'ensemble des articles de ce contrat dont il reconnaît avoir pris connaissance.
... à communiquer dans les délais impartis les informations indispensables à Côté Découvertes pour organiser le séjour.

- Composition du groupe (compléter le tableau ci-dessous) :

Ces informations sont essentielles pour la réservation des transports, des visites et de l'hébergement.

n° classe	Niveau	Nbre filles	Nbre garçons	Total	Nom des enseignants
Classe 1	cm1- 1	13	+ 13	= 26	Mme Séjourné
Classe 2	cm1-2	13	+ 13	= 26	Mme Cercler
Classe 3	cm1-2	18	+ 9	= 27	Mme Barel-fremeaux
		44	+ 35	= 79	

- Variation des effectifs :

Toute variation d'effectif (à la hausse ou à la baisse) devra être communiquée dans les plus brefs délais par téléphone et email à Côté Découvertes. Ces modifications pourront impacter le prix du séjour.

- Liste des participants et régimes alimentaires / Allergies (PAI alimentaire requis)

Vous trouverez un modèle de liste sur votre "Espace Côté Découvertes". Tout régime alimentaire ou allergie doivent nous être signalés 1 mois avant le départ (ne pas oublier de nous transmettre les P.A.I des élèves concernés).

- Liste des passagers

Merci de fournir au chauffeur du car la liste des passagers en 2 exemplaires (1 exemplaire sera à transmettre à votre DSDEN).

- Lieu de stationnement et de rendez-vous autocar(s) et familles - à compléter sur ce contrat :

En cas de départ en autocar(s), merci de nous préciser l'adresse exacte de rendez-vous et éventuellement des indications précises (l'accès et le stationnement à proximité de l'établissement scolaire n'est pas toujours évident pour les autocars et les familles).

Lieu de rdv : Parking EHPAD Léontine Vié
11 Rue des écoles 44450 THOUARÉ 2/ LOIRE

* Article VI : Prix du séjour

... à acquitter auprès de la société **Côté Découvertes** la somme de **367,00€** par élève et les suppléments éventuels suivant les conditions définies ci-dessous.

Dénomination	Quantité	Prix unitaire	Total
Elèves	79	367,00€	28993,00€
Professeur(s)	3	156,00€	Offert(s)
Adultes accompagnateurs de l'école	4	156,00€	Offert(s)
Garantie annulation optionnelle	79	14,68€	Non souscrite
Montant total TTC du séjour			28993,00€

En cas de modification d'effectif, le présent contrat ne sera pas modifié. La facturation sera ajustée selon le tableau suivant :

Nbre d'élèves	jusqu'à 73	71	70	68	66	65	63	62
Prix par élève	367,00€	374,20€	376,70€	382,00€	387,60€	390,50€	396,70€	399,90€

Article VII : Modalités de paiement

Le signataire s'engage à régler les montants suivants selon les échéances ci-dessous. Les dates de règlement doivent tenir compte des délais imputables au mode de paiement. Paiement possible par chèque, virement et chèques vacances.

Echéancier des acomptes et récapitulatif des éventuels règlements

Acompte n°1	10%	A régler avant le 25/03/2023	5798,60€
Acompte n°2	30%	A régler avant le 18/10/2023	14496,50€
Acompte n°3	50%	A régler avant le 02/02/2024	5798,60€
Solde	10%	A régler avant le 15/04/2024	2899,30€
Total règlements		Total à régler	28993,00€

Article VIII : Annulation / Désistements

... à verser, pour toute annulation ou modification, des frais dans les conditions suivantes :

- En cas d'annulation total du séjour :

Si l'annulation intervient à + de 60 jours avant la date du départ, 30 % du montant total du séjour sera dû.

- de 60 jours avant la date du départ, 50 % du montant total du séjour.
- de 20 jours avant la date du départ, 90 % du montant total du séjour.

Toute annulation doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi comme date d'annulation.

- En cas de désistement d'élèves le jour du départ :

Seuls les élèves partis seront facturés si les non partants peuvent justifier d'un certificat médical dans les 7 jours après la date de départ. La diminution des effectifs le jour du départ peut entraîner un surcoût par élève comme le prévoit l'article VI ci-dessus.

- Tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

Article IX : Garantie Annulation

Vous n'avez pas souscrit à la Garantie Annulation Groupe. Les conditions ci-dessous ne s'appliquent pas à votre contrat. La Garantie Annulation, d'un montant de 4% du montant du séjour, permet de couvrir les frais d'annulation mentionnés ci-dessus pour les motifs suivants :

- COVID 19 : Confinement sanitaire général ou interdiction des voyages scolaires par le ministère de l'Éducation Nationale.
 - : Fermeture de classe suite à plusieurs cas positifs (enseignants ou élèves).
- Plan vigipirate renforcé interdisant tout déplacement suite à décision préfectorale.
- Hospitalisation ou décès de l'enseignant et impossibilité de se faire remplacer.

Dans ces cas-là, l'intégralité des acomptes versés sera remboursée par Côté Découvertes. **Seuls les frais de souscription à la Garantie Annulation resteront à la charge de l'établissement scolaire.**

La garantie ne peut être souscrite individuellement : elle est obligatoirement souscrite pour l'intégralité du groupe.

Contrat établi en 2 exemplaires à Saint-Jean-de-Sixt le 15/03/2023

Toute modification souhaitée après signature du contrat, qui aurait une incidence tarifaire, fera l'objet d'un avenant, et ne sera effective qu'après retour de celui-ci signé.

La réservation du voyage ne devient effective qu'à réception du présent contrat signé accompagné du premier acompte (sous 10 jours).

Côté Découvertes SIGNATURE

Ecole primaire privée Saint Louis de Montfort

Th. Bouillon, directeur



Tél. 02.51.13.04.49

44470 THOUARÉ-SUR-LOIRE
Rue de la Couliée Verte

ECOLE ST-LOUIS DE MONTFORT

Côté Découvertes

70 Impasse du Ru

74450 St Jean de Sixt

Tél. : 04 50 32 00 28

contact@cote-decouvertes.fr

RCS : 398 251 124